

Actualité

grand public sur les Processionnaires du pin et du chêne. Ce document, élaboré par l'équipe de l'Observatoire avec l'aide de son comité technique, présente les informations permettant de mieux connaître ces chenilles et les réactions qu'elles peuvent provoquer. Cliquez ici

Ce document est utilisable par tous et facilement imprimable depuis notre nouvelle page de documentation sur chenille-risque.info

01 50 17 15 00

ÎLE DE LA RÉUNION : TROIS PLANTES EXPERTISÉES COMME TOXIQUES

En octobre 2021, l'Anses a publié un rapport² concernant trois espèces de plantes commercialisées à la Réunion / La Réunion : l'Agave d'Amérique, le Baobab nain et le Pignon d'Inde. Quelles sont leurs caractéristiques et quelles réactions sont-elles susceptibles de provoquer sur la santé humaine ?

L'Agave d'Amérique (Agave gr. Americana), parfois appelé choka bleu à la Réunion, est une plante grasse originaire d'Amérique du Nord. Elle se distingue par ses longues feuilles raides et charnues disposées en rosette et pouvant atteindre jusqu'à 2 m de longueur. En tant qu'espèce dite monocarpique, elle a ceci de particulier que sa floraison n'a lieu qu'une seule fois dans sa vie.

Le rapport de l'Anses indique que la sève de la plante contient de l'oxalate de calcium et des saponosides stéroïdiques : ces deux agents sont susceptibles de provoquer des irritations cutanées et des brûlures sur les muqueuses. Aussi, les épines présentes sur les feuilles peuvent causer des blessures et être à l'origine d'infections.

Le Baobab nain (Jatropha podagrica) se démarque tout d'abord par la pluralité des noms qu'on lui donne : Plante bouteille, Corail végétal, Médecinier, etc. Cette plante, pouvant atteindre 1 m de haut, est caractérisée par ses feuilles opposées et ses fleurs portées par de longs pédoncules. Elle aussi possède une sève pouvant entraîner des irritations cutanées.

De même pour une autre espèce du genre Jatropha : le Pignon d'Inde (Jatropha curcas), aussi appelé Pourghère, formant des arbrisseaux mesurant entre 2 et 5 m de haut. En plus de sa sève irritante, ses graines contenant des esters de phobol sont responsables de troubles digestifs sévères en cas d'ingestion.

Dans la conclusion de son rapport, l'Anses recommande ainsi à la Direction générale de la santé (DGS) d'intégrer les trois plantes au sein de la liste des végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine (arrêté de septembre 2020).

Comme nous l'avons vu, ces trois espèces sont susceptibles de provoquer chez l'Homme des réactions cutanéomuqueuses (irritation de la peau, brûlures des muqueuses). En outre, la toxicité des graines du Baobab nain en fait la première espèce qui sera classée dans deux listes différentes : réactions cutanéomuqueuses et toxicité à l'ingestion.

EN BREF

- Ambrosie : Deux nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés dans l'Indre (Centre Val de Loire) et la Corrèze (Nouvelle-Aquitaine). [Retrouvez la liste des arrêtés préfectoraux ambrosie en France sur ambrosie-risque.info](http://ambrosie-risque.info).
- Chenilles processionnaires : Sept nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés dans les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges tous dans la région Grand-Est. [Retrouvez la liste des arrêtés préfectoraux chenille processionnaire en France sur chenille-risque.info](http://chenille-risque.info).

SOURCES D'INFORMATION

1. A. Roques (2015) Processionary Moths and Climate Change : An Update (p. 1-2). éditions Quæ, 2015.
2. Anses (2021) Avis de l'Anses pour l'établissement de listes de végétaux de Mayotte et de La Réunion qui pourraient être visés au sein du chapitre « Lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine » du code de la santé publique.

RÉDACTION :

Marilou MOTTET
Alice SAMAMA
Léa VAILLANT
Tristan GRAUSI

CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr
Tél : +33 (0)1 53 83 71 76
Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux.

Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables ici